



A Marseille le lundi 22 mai 2023

Nos Ref : AD/MP/7018 – LA SIMIANE
Objet : ERRATUM PV AG

Madame, Monsieur, Chers Copropriétaires,

Nous vous informons qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 16.03.2023.

Au lieu de lire

RESOLUTION N°07: Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice N+2 du 01.10.2024 au 30.09.2025 Article 24

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967 modifié le budget prévisionnel doit être voté avant le début de l'exercice qu'il concerne.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation nécessaires à la validation et après en avoir délibéré approuve le budget prévisionnel pour l'exercice N+2 débutant le 01.10.2024 au 30.09.2025 pour un montant total de 625000€ TTC

Le budget détaillé par poste de dépenses, a été élaboré par le syndic, assisté par le conseil syndical. Les appels provisionnels à proportion du budget voté seront appelés en quatre trimestres égaux et exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Abstentions : 14 copropriétaire(s) représentant 359 tantièmes / 3648 tantièmes.

BANH THOMAS (26), BARBEROT JULIEN (25), BENMOKRANE SID AHMED (26), DEMIR NURCAN (26), DJEBLI LOUISA (26), ESSABAN NAJIB (25), GIBERT/MAGNANEO (25), HIENG HELENE (26), MADACI AICHA (25), MENDY PIERRE (26), MOUALA MOHAMED (26), WALET MARIE-JOSE (25), YAZANE NOUREDINE (26), ZAZOU OUAGUIB (26),

Votes contre : 6 copropriétaire(s) représentant 156 tantièmes / 3648 tantièmes.

BACHRA LHASSANE (26), BENMERADI REDOUANE (26), BENTALEB AHMED (26), DOGAN ESAT (26), LARABI SOUHILA (26), MOREAU JEREMY/ ROMEO AUDREY (26),

Votes pour : 108 copropriétaire(s) représentant 3108 tantièmes / 3648 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 25 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BENLARBI KAMAL (25),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 3108 tantièmes / 3648 tantièmes.**

Merci de lire :

RESOLUTION N°07: Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice N+2 du 01.10.2023 au 30.09.2024 Article 24

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967 modifié le budget prévisionnel doit être voté avant le début de l'exercice qu'il concerne.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation nécessaires à la validation et après en avoir délibéré approuve le budget prévisionnel pour l'exercice N+2 débutant le 01.10.2023 au 30.09.2024 pour un montant total de 625000€ TTC

Le budget détaillé par poste de dépenses, a été élaboré par le syndic, assisté par le conseil syndical. Les appels provisionnels à proportion du budget voté seront appelés en quatre trimestres égaux et exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Abstentions : 14 copropriétaire(s) représentant 359 tantièmes / 3648 tantièmes.

BANH THOMAS (26), BARBEROT JULIEN (25), BENMOKRANE SID AHMED (26), DEMIR NURCAN (26), DJEBLI LOUISA (26), ESSABAN NAJIB (25), GIBERT/MAGNANEO (25), HIENG HELENE (26), MADACI AICHA (25), MENDY PIERRE (26), MOUALA MOHAMED (26), WALET MARIE-JOSE (25), YAZANE NOUREDINE (26), ZAZOU OUAGUIB (26),

Votes contre : 6 copropriétaire(s) représentant 156 tantièmes / 3648 tantièmes.

BACHRA LHASSANE (26), BENMERADI REDOUANE (26), BENTALEB AHMED (26), DOGAN ESAT (26), LARABI SOUHILA (26), MOREAU JEREMY/ ROMEO AUDREY (26),

Citya Paradis - Tél.: 0496170320

146 rue Paradis 13006 Marseille

SARL au capital de 258960,00 € - 352590616 Marseille Carte professionnelle : 1310201500002B3B délivré
par C.C.I. Marseille Provence - Garanties financières : GALLIAN - B9 rue La Boétie 75008 Paris - N° ORIAS :
14002961



Votes pour : 108 copropriétaire(s) représentant 3108 tantièmes / 3648 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 25 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BENLARBI KAMAL (25),

**Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 3108 tantièmes / 3648 tantièmes.**

En nous excusant par avance pour cette erreur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Copropriétaires, l'expression de nos salutations distinguées.

La Gestionnaire

Aurore DELEDDA

